



IPSSA FORMATION

BREVET PROFESSIONNEL ACTIVITÉS DE LA FORME

Diplôme d'état délivré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

OBJECTIFS

- Former des professionnels directement opérationnels en cours collectifs (option A) et en haltérophilie-musculation (option B)
- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge d'un ou de plusieurs pratiquants
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en valorisant ses activités et pratiques
- Disposer d'outils pour conduire des séances d'initiation, d'animation, d'entraînement et de perfectionnement dans les activités de la forme

MÉTIERS & PERSPECTIVES

Devenez éducateur sportif diplômé dans des structures variées : centres de remise en forme, centres de thalassothérapie, tourisme de loisirs et associations. Mais aussi coach sportif, préparateur physique ou même gérant de club.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1 Retirez votre dossier au secrétariat d'IPSSA ou en ligne (ipssa-formation.fr)
- 2 Dès réception de votre demande, vous serez contacté pour convenir d'un entretien
- 3 À l'issue de l'entretien, nous vous ferons parvenir le dossier d'inscription pour les tests de sélection*

*Coût des tests : 80 euros

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire du PSC1
- Avoir un bon niveau de pratique des activités de la forme

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE

↔ **FORMATION EN ALTERNANCE**
de septembre à juin

🕒 **DURÉE DE LA FORMATION**
Pour le bi-option A et B (*Cours Collectifs et Haltérophilie-Musculation*) : environ 695h/an soit 3 jours par semaine en formation à IPSSA
Pour le mono-option B (*Haltérophilie-Musculation ou Cours-Collectifs*), environ 506 h/an soit 2 jours par semaine en formation à IPSSA

DURÉE DU STAGE
environ 769h/an soit 3 jours par semaine conseillés en structure de stage

👤 **COÛT HORAIRE DE LA SCOLARITÉ**
7,90 €/h en financement individuel personnel
8,30 €/h en financement aidé (CIF, contrat de professionnalisation, période de professionnalisation...)
- *Tarifs 2019-2020*
Demandez un devis sur ipssa-formation.fr

La durée et le coût complet de la formation dépendent de l'individualisation du parcours qui sera définie.

📍 **LIEU DE FORMATION**
13 avenue Fould,
65000 Tarbes

Valider les tests d'exigences préalables (TEP)* :
(Ministère Jeunesse et Sport)

- Épreuve de suivi de cours collectifs (option A)
- Épreuve de musculation (développé couché, squat, traction) (option B)
- Test Luc Léger (option A et B)

Valider les tests IPSSA :

- Écrit de culture générale sportive
- Entretien de motivation
- Épreuves physiques

**Possibilité de ne s'inscrire qu'aux Tests des Exigences Préalables (TEP) sans passer les tests IPSSA. Dans ce cas, vous ne pouvez prétendre à intégrer la formation BPJEPS IPSSA. Pour en savoir plus sur les modalités des TEP et des tests IPSSA, téléchargez la fiche de renseignements sur le site ipssa-formation.fr*

OPTIMISEZ VOS CHANCES !

- Réussissez les tests de sélection d'entrée aux BPJEPS grâce à la préqualification. Pour plus d'information consultez notre site internet www.ipssa-formation.fr



Pour plus d'information,
contactez notre siège administratif :

INSTITUT PYRÉNÉEN DE SPORT, SANTÉ ET ANIMATION

13 avenue Fould, 65000 Tarbes 07 85 38 67 54

www.ipssa-formation.fr



IPSSA FORMATION

Votre réussite, c'est notre priorité !!